

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

DÉCEMBRE 2021



« Saint Martin après l'ondée... » -
© Sonia CLARIS

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

L'année 2021 arrive à son terme. Les mois se suivent et se ressemblent, nous vivons toujours au rythme des vagues successives de l'épidémie et des contraintes réglementaires qui vont avec. Cette situation n'a pas été sans conséquence sur le fonctionnement des services de la collectivité.

Je voulais ici faire part de toute ma gratitude aux agents municipaux qui, chaque jour, s'impliquent avec professionnalisme pour assurer la continuité du service public, en dépit de conditions parfois difficiles. Ainsi les activités arrivent à se poursuivre et les différents projets à prendre forme.

Des travaux importants ont d'ores et déjà pu commencer. Je pense notamment à réfection de la rue du Puy et la réfection de la Chapelle Notre Dame d'Espérance. Prochainement, ce sont aussi les travaux de rénovation de l'école du Boisset qui vont débiter.

D'autres projets, tels que la mise en réseau de notre bibliothèque ou encore l'intégration dans la démarche *Territoire Engagé pour la Nature*, ont pu également voir le jour.

J'espère pouvoir vous retrouver le 14 janvier prochain pour la traditionnelle cérémonie des vœux, si les conditions sanitaires nous le permettent.

Pour conclure, je souhaite à chacun de vous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux de bonheur et de bonne santé pour l'année à venir. Et comme je dis toujours, à l'an que vèn. Se sian pas mai. Que siguen pas mens !

Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL



SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	1
<i>LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »</i>	3
<i>LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ</i>	4 à 7
<i>COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE</i>	9
<i>LA DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE</i>	10
<i>NOTRE BIBLIOTHÈQUE INTÈGRE LE RÉSEAU</i>	10
<i>L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET</i>	11
<i>L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE (le classe de CM2)</i>	12
<i>L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE (le classe de CM1)</i>	13
<i>DES SERVICES À VOTRE SERVICE !</i>	14
<i>ÉTAT CIVIL</i>	15
<i>NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS</i>	15
<i>Horaires de la bibliothèque</i>	15

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition septembre 2021
Imprimé par nos soins en 450 exemplaires
Téléchargeable en ligne sur le site www.saintmartindecastillon.fr
Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL - Maire et Maggy GRÉGOIRE
Ont collaboré à ce numéro : Mesdames Barral, Marre et Métayer,

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »

Sept participants ont concouru à cette nouvelle édition du concours « photo à la Une ». Les votes ont été serrés, la photo gagnante est présentée à la Une, il s'agit d'une photo de Sonia CLARIS. Voici les autres clichés qui étaient en lice :



« Lumière d'automne sur Saint Martin de Castillon »

© Pierrick MOIGNEAU



« Le cadran solaire de la Grand'rue »

© Amandine PEYRE



« Le clocher de Saint Martin de Castillon »

© Florent PEYRE



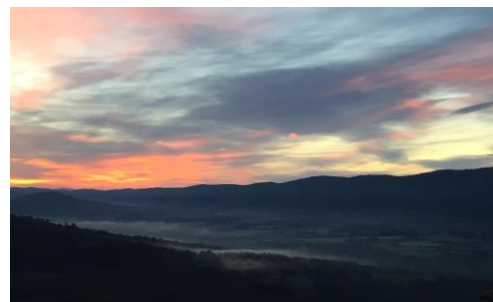
« Vue depuis le Petit Théâtre de pierres »

© Alain LAVARENNE



« Un chêne monumental à Rocacan » -

© Sylvie PEYRE



« Délice matinal »

© Stéphane de BOTTON

Modalités de participation

Ce « Concours » est organisé par la Mairie. La Commission Culture est le jury qui examine l'ensemble des clichés en établissant un classement selon le respect des critères retenus (photo récente avec un titre et sur le thème : la commune) et la qualité esthétique de l'image. Les participants devront faire parvenir **une** photo par mail en mairie (communication@saintmartindecastillon.fr) et lui donner un titre. Par retour de mail, les participants recevront une confirmation d'inscription.

Ainsi, dès maintenant, envoyez votre création avant le 25 février pour la parution de mars 2022.

Les photographes accepteront que la Mairie de Saint Martin de Castillon ait la propriété pleine et entière des créations, quelle que soit leur nature, leur forme et leur support. Une exposition rétrospective des PHOTOS À LA UNE pourrait être envisagée périodiquement au village.

Envie de participer ? N'hésitez pas à offrir un nouveau regard sur SMC !

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 23 septembre 2021

Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes forestières

Cette motion visait à soutenir la Fédération des Communes Forestières en demandant à l'État de retirer le projet d'augmentation de la contribution financière des communes forestières. Elle demande également à l'État une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises, un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

La motion a été adoptée à l'unanimité.



Demande d'adhésion de Luberon Monts de Vaucluse (LMV) au Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)

La communauté d'agglomération LMV (agglomération de Cavaillon) a approuvé son adhésion au PNRL.

Il appartient à chacune des communes membre de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil a approuvé à l'unanimité l'adhésion de LMV au PNRL.

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). – Autorisation de signature

Le Contrat de Relance et de Transition écologique est un contrat global, intégré et pluriannuel, qui vise à associer les territoires au plan de relance avec pour enjeux de :

- *Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme ;*
- *Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités ;*
- *Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.*

Il a vocation à faire converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les collectivités territoriales. Le périmètre du contrat de relance et de transition écologique a été défini à l'échelle de la communauté de communes, Pays d'Apt Luberon. Toutefois, il est précisé que *les projets ou actions pourront être portés en maîtrise d'ouvrage communale.* Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (exemples : DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'État, etc.). Il s'agit donc de mutualiser des crédits prévus dans le cadre de programmes nationaux.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le CRTE du Pays d'Apt Luberon avec l'État et les partenaires.

Servitude de passage sur la parcelle AZ n°409

Afin de desservir la parcelles AZ 45, une servitude de passage est nécessaire. Cette servitude passera en bordure de la parcelle AZ n°409 située sur le domaine privé communal (cantine du village).

La création de ce chemin, empiètera pour partie sur la parcelle AZ 409, propriété de la commune, pour partie la parcelle AZ 408, propriété de Monsieur Minutolo. Il est précisé que seront à la charge des bénéficiaires de la servitude : les frais de bornage et de notaire, les frais de création et d'entretien du futur chemin, les frais de mise en place de la clôture.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette création de servitude.

Cession : Vente d'une portion de terrain à titre onéreux. (Parcelle AZ 279 – anciens WC publics)

La commune, dans son domaine privé, est propriétaire de la parcelle AZ 279 située sur la RD 35 à Saint Martin de Castillon. Cette parcelle, d'une contenance de 5 m², était les anciens WC publics.

Par une correspondance en date du 02 août 2021, Monsieur Hervé AVIGNON propose à la commune de l'acquérir pour un montant de 3 000,00 €

Le conseil a approuvé à la majorité (13 votes pour – 2 abstentions) cette cession.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Approbation du Projet Pédagogique Communal

Dans le cadre de l'accueil périscolaire de la pause méridienne, la commune souhaite établir un projet pédagogique. Ce document formalise les intentions éducatives de la municipalité et permet aux équipes pédagogiques de connaître les priorités et de rédiger des projets propres à chacune des structures d'accueil.

Le conseil a approuvé à l'unanimité le projet pédagogique.

Renouvellement de la convention tripartite (commune/ région/ CCPAL)

La commune est organisateur délégué de service de transports scolaires, exploité en régie, sous l'égide de la Région PACA. Ce service est encadré par une convention tripartite (Région, Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon, Mairie de Saint Martin de Castillon). Cette convention, d'une durée de trois ans, arrive à échéance le 31 août 2022. Aussi, la Région nous interroge en amont sur notre volonté de poursuivre ou non, l'exploitation de ce service.

Le conseil a approuvé à l'unanimité donne un avis favorable à la reconduction de cette convention.

Mise en fourrière, convention avec la société Viau

Il est rappelé que Madame le Maire, au travers de ses pouvoirs de police, ou le Garde Champêtre intercommunal ont la possibilité de prescrire des mises en fourrière sous certaines conditions afin de faire respecter le stationnement sur la commune et de faire enlever les épaves. Il est donc nécessaire de mettre en place un service de fourrière. La commune étant dans l'impossibilité d'assumer cette mission, il a été proposé de déléguer ce service à un partenaire agréé pour une durée de cinq années.

Le conseil à l'unanimité approuve le principe de mise en place d'une fourrière, ainsi que le projet de convention avec la société VIAU.

Approbation du règlement intérieur et tarifs de mise à disposition des salles communales (salle des associations et Chapelle des pénitents) et convention de mise à disposition diverses

Le conseil délibérait sur le règlement intérieur des salles ainsi que sur la convention de mise à disposition gracieuse pour les associations Foyer Rural et Usages du Monde et, à titre onéreux (100€/mois), pour Madame SCHUTZ Christine dans le cadre de son activité de cours de yoga.

Les délibérations sur les règlements et celles sur les mises à disposition gracieuses ont été adoptées à l'unanimité, la délibération sur mise à disposition à titre onéreux de la Chapelle à Mme Schutz a été adoptée à la majorité (14 votes « pour », 1 abstention).

Mise en concurrence marché Chapelle Notre Dame d'Espérance

Dans le cadre du projet de restauration la Chapelle Notre Dame de l'Espérance, la commune a confié au service architecture du Parc Naturel Régional du Luberon la mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage. Bien que l'on soit en dessous des seuils réglementaires, compte tenu de la spécificité des travaux à effectuer une consultation en procédure adaptée a été publiée. 2 offres ont été déposées dans les délais : Lombardo Vincent Atelier et ABC Aménagement. Une analyse des candidatures et des offres a été effectuée par le service architecture du PNRL, selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir : 40 % Prix, 30 % Valeur technique, 30% Moyens mis en œuvre.

Le conseil, à l'unanimité, attribue le marché de restauration de la Chapelle Notre Dame de l'Espérance à l'entreprise Lombardo Vincent Atelier pour un montant de 56 064,30 € HT.

Décision Modificative en fonctionnement – Budget Principal

Madame le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget primitif 2020, le conseil avait prévu la somme de 12 000,00 € pour la contribution au Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communales (FPIC). Cette prévision était faite sur la base des contributions antérieures. La mairie a reçu un courrier de la Préfecture concernant ce FPIC, il s'avère que le montant à payer est de 12 785,00 €. Il est donc proposé au conseil de déduire 800€ des « dépenses imprévues » pour les affecter au FPIC

Le conseil à l'unanimité approuve cette décision modificative.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire

Il est rappelé aux membres du conseil que les écoles du RPI terminent toutes leur journée de classe à 16h15. Dans ce cadre, l'organisation des transports et les différentes correspondances impliquent que certains élèves ne peuvent quitter l'école du village qu'à 16h30.

Ainsi, il est nécessaire de recruter un intervenant pour effectuer la surveillance des enfants sur ce créneau. Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Éducation nationale. Ceci dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Le conseil à l'unanimité autorise le recrutement d'un fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale pour assurer des tâches de surveillance à raison d'1 heure par semaine.

Modification du tableau des effectifs permanents titulaires

Il est rappelé que pour remplacer un rédacteur principal de 2^{ème} classe territorial, à temps complet, partant à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2021, le conseil municipal a créé, par délibération n° 2021/56 du 29 juin 2021, un emploi de rédacteur Principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} septembre 2021, afin d'assurer son remplacement. Il y a donc lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel afin de supprimer un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le conseil à l'unanimité approuve la modification du tableau des effectifs et donc la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet.

Mise en place d'un compte épargne temps

La commune a décidé de mettre en place un compte épargne temps pour les agents de la collectivité. Il sera effectif au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil a approuvé à l'unanimité la mise en place de ce CET.

Adoption du règlement intérieur de la Mairie de Saint Martin de Castillon

La commune ne disposait jusqu'alors d'aucun règlement intérieur : il convenait donc d'en adopter un.

Ce projet de règlement a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil a approuvé à l'unanimité le règlement intérieur qui entrera en vigueur le 01^{er} octobre 2021

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Cette délibération vise à autoriser madame le Maire à recruter des agents pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Séance du 2 novembre 2021

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon, du 28 septembre 2021

Il était demandé au conseil de se prononcer sur le rapport de la CLECT portant sur le transfert du plan d'eau de la Riaille de la commune d'Apt à l'intercommunalité.

Le conseil a approuvé ce rapport à l'unanimité.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Assurance statutaire – choix du nouveau contrat

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation. En parallèle de cette consultation de groupe lancée par le CDG de Vaucluse, la commune de Saint Martin de Castillon a consulté la compagnie GROUPAMA pour obtenir une offre comparative. Nous avons comparé des garanties similaires et les taux de cotisation annuelle s'établissent comme suit :

Compagnies	Taux de cotisation CNRACL & IRCANTEC	Montant cotisation CNRACL	Montant cotisation IRCANTEC
GROUPAMA APC	5,68 % et 0,99%	12664,40	393,28
SOFAXIS / CNP ASSURANCES	6,48% et 1,14%	14448,10	452,84

Le conseil approuve à l'unanimité l'offre de Groupama.

Choix du fournisseur – Protection et mise en conformité informatique

Il est nécessaire que la commune se dote d'un système de protection de notre informatique et des données que nous stockons. Ceci notamment pour se mettre en conformité de la RGPD. Deux fournisseurs ont été consultés. Société REX ROTARY : 96€ HT/mois, matériel en leasing et la Société AERIS : Achat de matériel 1480 € HT & contrat de maintenance 672 € HT/an

Le conseil approuve à l'unanimité l'offre de la société REX ROTARY.

Conventionnement fourrière animale

Madame le Maire rappelle que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou du service d'une fourrière établie sur une autre commune. La gestion de la fourrière peut être assurée directement par la commune ou peut être confiée à un tiers, via une délégation de service.

Le conseil, à l'unanimité décide, de confier la gestion de la fourrière à un tiers, la société SPCA (Surveillance Protection et Capture d'Animaux) situé à Orgon.

Approbation d'un projet de réfection de voirie et demande de financement

Il est rappelé que la commune a, à sa charge, l'entretien de près de 37km de voirie communale. Cet entretien doit être fait de façon régulière pour maintenir une voirie en bon état d'usage. Dans ce cadre, la commune a fait chiffrer, par le bureau d'étude Artélia, les travaux de réfection de la VC 20 d'une longueur de 1,18 km (de St Castor à Glorivette) ainsi que la reprise d'un virage situé sur la VC 8 (entre La Tuilière et Glorivette) qui doit être repris suite à un affaissement lié à un mouvement de terrain argileux. Le coût pour reprise du virage de la VC 8 s'élève à 22 756,00€ HT. Le coût pour la réfection totale de la VC20 s'élève à 94 024,70€. Les travaux de la VC 20 peuvent être réalisés en différentes tranches. Par ailleurs il est indiqué que dans le cadre du « Règlement Départemental des dispositifs d'interventions à destination des collectivités territoriales », le Département de Vaucluse propose un dispositif de co-financement à destination des communes de moins de 2500 habitants pour des travaux de reprise et de mise en sécurité de voirie. Ceci dans la limite de 42 000 € HT de dépenses subventionnables au taux de 70 % pour les communes de notre strate.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de réfection du tronçon 1 de la VC 20 et du virage de la VC8 et de solliciter la subvention auprès du Département de Vaucluse.

Choix du fournisseur pour la réalisation des travaux de réfection de la voirie rue du Puy

Il est rappelé que la commune a approuvé l'opération de travaux portant la réfection de la voirie de la rue du Puy. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de travaux soutenu par le Conseil Départemental de Vaucluse au titre du CDST 2017-2019. Il convient aujourd'hui de choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux. Une consultation des entreprises a été faite. 2 offres ont été reçues : Société Eiffage : 64 395 € HT et Société Colas : 70 959 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité l'offre de la société Eiffage.

Constitution d'une provision pour créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Sur proposition de la trésorerie, il est proposé de constituer une provision à hauteur de 300€ pour le budget principal, et 100€ pour le budget annexe transport scolaire.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.

Accord sur l'aménagement du temps de travail

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail, dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées. Madame le Maire rappelle, en outre, que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. L'annualisation du temps de travail répond à un triple objectif :

- De répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et les libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- De maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- De répondre aux contraintes de nos activités en l'absence d'agents pour maladie.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité, seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité. Il est rappelé enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour l'ensemble des services des cycles de travail.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'accord sur l'aménagement du temps de travail.

Association : Adhésion à ARCHIPAL

L'association ARCHIPAL (Association d'Archéologie et d'Histoire des Pays d'Apt et du Luberon) va proposer sur la commune de Saint Martin de Castillon des animations de type « conférence ».

Dans le cadre de ce partenariat, il convient que la commune adhère à l'association.

Il est donc proposé au conseil de se prononcer sur l'adhésion à l'association en tant que membre bienfaiteur ; la cotisation annuelle est de 80€.

Le conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Les comptes-rendus rédigés sous forme de procès-verbal détaillé sont également téléchargeables sur le site : <https://saintmartindecastillon.fr/votre-mairie/actions-municipales/conseils-municipaux/>



La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 16 décembre 2021. Elle sera ouverte au public en présentiel et diffusée en direct via la page Facebook de la mairie.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Soldat oublié, oubli réparé !

Ce 11 novembre 2021 a eu une tonalité particulière. 107 ans après sa mort, tombé au feu, la commune de Saint Martin a tenu à rendre hommage à ce soldat et réparer cet oubli de l'histoire.



Une commémoration d'une ampleur inconnue jusqu'alors à Saint Martin de Castillon, a permis de rendre hommage au Soldat Blanc. Plus de 10 drapeaux d'associations patriotiques, et dans l'assistance, les autorités civiles et militaires, Madame Dominique Santoni, Présidente du Département, Monsieur Jean Aillaud, conseiller régional, mais aussi des femmes, des hommes et des enfants venus nombreux au rendez-vous, jusqu'au cimetière Saint-Raphaël, plus haut lieu du village, pour accompagner, dans un élan de fidélité aux valeurs de la France, notre dernier soldat de 14-18 à honorer.

Plusieurs discours ont été écoutés solennellement. Parmi eux, deux marqueront nos mémoires.



Monsieur Jean-Paul Jouval, Président du Souvenir Français, a évoqué la vie du soldat Blanc. Il a rappelé la nécessité de faire vivre le devoir de mémoire au travers de moments tels que cette communion intense d'émotions, mais aussi sur les bancs de l'École où se construisent les bases de l'édifice d'un citoyen.

Marie-France BLAGDEN, la petite-fille du Soldat Blanc, accompagnée de son fils et de ses petits-enfants, ont eu l'honneur de dévoiler la plaque du monument aux Morts sur laquelle a été gravé le nom d'Alexandre BLANC. Les paroles de Marie-France ont touché par leur justesse et leur sincérité à parler de ce grand-père qu'elle n'a pas connu, mais dont elle a su créer l'image par le souvenir et nous la transmettre.

Afin de poursuivre cet après-midi mémoriel, où le soleil était au rendez-vous avec le froid, la mairie a invité les participants à se retrouver dans la chapelle des Pénitents. Dans ce lieu magistral du passé, étaient présentées les expositions sur les poilus de la commune, créées pour le Centenaire, en 2018, l'une par le foyer rural et l'autre par de l'association Canton d'Apt 14-18. Le Président de cette association, a eu la gentillesse de présenter cette belle et riche exposition qui avait toute sa place dans la journée du 11 novembre 2021. Le verre de l'amitié, fort convivial, a été l'occasion de rencontres et retrouvailles, de conversations et de sympathies nouées.

Toutes les personnes qui ont œuvré pendant des mois à la mise en place de ce moment ont été récompensées de leur efforts. Vous étiez nombreux, nous sommes engagés pour vous, vous savez être présents ! Merci à tous ceux qui sont venus, merci à tous ceux qui ont eu une pensée pour le Soldat Blanc et ses compagnons fidèles à la France !

Qui était le Soldat Blanc ?

Alexandre, Lucien BLANC, naît le 2 janvier 1883 dans les Basses Alpes, à Montlaux, il épouse en 1911, une jeune fille de Saint Martin, Emilie BALTHAZARD. Installés au village, rue de l'Eglise, ils fondent un foyer : en 1912, naît leur premier fils, Roger, puis en 1913, c'est Paul qui vient au monde. Le 2 août 1914, mobilisation générale. Parti aux armées le 3 août 1914, Alexandre, soldat de 2^{ème} classe, participe à la campagne contre l'Allemagne, au 6^{ème} puis au 24^{ème} bataillon de chasseurs alpins. « Chasseur courageux et dévoué, ayant toujours bravement accompli son devoir. Tombé au champ d'honneur, le 21 septembre 1914, au bois de Cheppy, près d'Avocourt dans la Meuse ». (Journal Officiel du 20 juillet 1924). Il avait 31 ans. Il a été, décoré à titre posthume, de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

LA DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE



Notre commune avait candidaté auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement, dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Nature. Nous sommes heureux de vous informer que notre dossier a été retenu. Le plan d'action que nous avons présenté s'articule autour de 4 axes. Le premier, plus interne, porte sur la formation des agents en matière de pratiques respectueuses de la biodiversité. Deux autres fiches portent quant à elles, sur la pollution lumineuse, le nettoyage des cours d'eau et la création d'hibernaculum pour amphibiens et reptiles. Cette démarche qui se veut inclusive nous a conduit à présenter en 4^{ème} fiche le projet de création d'un groupe, que nous appelons *Citoyens Engagés pour la Nature*.

Ce groupe aura vocation à participer à la mise en œuvre des fiche 2 et 3 mais

aussi d'être force de proposition pour de prochaines actions en matière de préservation de la biodiversité.

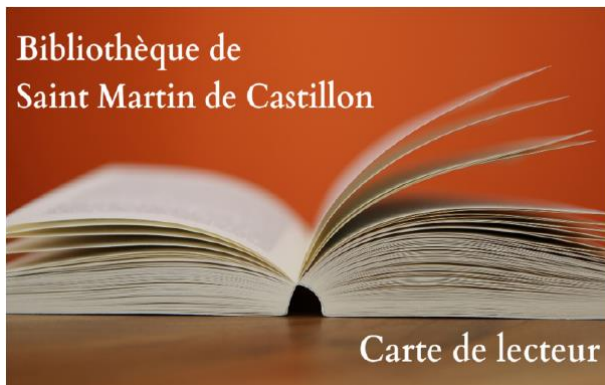
Ce groupe a été lancé le 20 novembre dernier, jour où a été présentée la démarche. Pour cette occasion, notre partenaire, Parc du Luberon, nous a présenté une animation autour de la fresque de la biodiversité. Vous n'étiez pas disponible ce jour-là mais la démarche vous intéresse-t-elle ?

N'hésitez pas à contacter la mairie ! Tout le monde est bienvenu !



NOTRE BIBLIOTHÈQUE INTÈGRE LE RÉSEAU

Bibliothèque de
Saint Martin de Castillon



Carte de lecteur

Notre bibliothèque qui connaît un franc succès depuis son développement et l'élargissement de ses horaires d'ouverture, franchit un nouveau pas dans sa modernisation. Nous voici maintenant *membre du réseau des médiathèques des monts et vallée du Calavon*. Il s'agit d'un réseau qui en plus de la nôtre compte les communes d'Apt, Bonnieux Goult, Joucas Lacoste, Murs Roussillon, Saint Saturnin-lès-Apt, et Saignon.

L'abonnement à 8€/ an (gratuit pour les enfants et les bénéficiaires minimas sociaux) vous donne accès à l'ensemble des établissements. Ainsi, un large choix

s'offre à vous, plus de 20 000 références littéraires dont les sorties les plus récentes mais aussi des CD, DVD, livres numériques, etc.

Le réseau, c'est aussi un service adapté à la ruralité. Le livre que vous avez choisi n'est pas disponible à Saint Martin et vous ne pouvez pas vous déplacer ? Réservez-le ici, il sera apporté dans votre bibliothèque par un système de navette. Pour plus de renseignements, contactez Patricia Messina au 04.90.75.14.96 ou par courriel bibliotheque@saintmartindecastillon.fr.

Retrouvez les horaires d'ouverture en page 15

L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

HALLOWEEN, semaine du goût au musée d'Apt, cueillette des olives et visite du moulin à huile

UN GRAND **MERCI** à SYLVAIN THOMAS



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE (le classe de CM2)

Voyage dans les étoiles à l'école de Saint Martin (par les CM2)

Les élèves de CM1 et de CM2 ont le projet de partir en classe découverte astronomie.

Où et quand la classe découverte ?

Nous partirons du lundi 22 février au vendredi 25 février 2022 au centre de Biabaux à Saint Michel l'Observatoire.

A cette saison, la nuit commence tôt, elle est très longue et la luminosité de la lune est faible.

Ainsi, nous pourrons admirer les constellations et si on a de la chance, nous verrons des planètes.

Anna, Paloma, Naïma, Nina et Lorenza, CM2

Pourquoi la classe découverte ?

Nous voulons aller en classe découverte pour apprendre et découvrir l'astronomie .

Nous pourrons aussi observer les étoiles et comprendre le système solaire, comprendre comment marche un télescope.

Nous allons apprendre à vivre ensemble et pouvoir travailler à l'extérieur de l'école, pour travailler autrement et s'amuser ailleurs que dans la cour de récréation.

Isabela, Emma, Marilou, Mathis et Luciano, CM2

Comment la classe découverte ?

Pour financer la classe découverte, nous allons vendre des décorations de Noël au marché de Noël de Viens le dimanche 19 décembre 2021.

Nous avons vendus des tickets de tombola à 2€ (il en reste ; tirage lors du marché de Noël)

Les lots sont :

- 2 bons d'une valeur de 100€ chacun pour le restaurant « Le Sanglier paresseux » à Caseneuve
- 1 bon d'une valeur de 50€ pour le restaurant « Le Petit jardin » à Viens
- 2 « paniers garnis » (dons de parents d'élèves : 1 massage, bons décathlon, coffret de 3 bouteilles de bière...)

Maé, Jayden, Florian, Léonardo, CM2

Nous remercions les parents qui sont impliqués dans ce projet et en particulier les parents de Soraya (Laure Fournier, reflexologie plantaire), Naïma (Brasserie Viennoise), Colyne (Décathlon), Marilou (Le Petit Jardin) pour leurs dons.

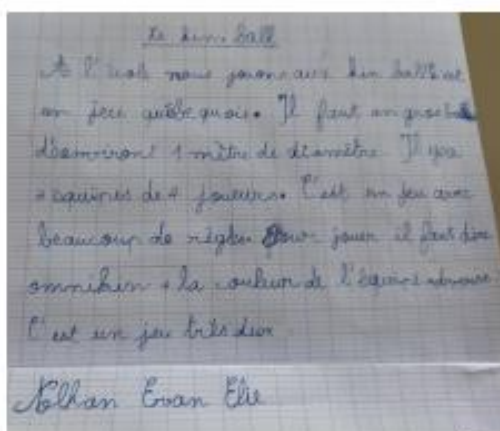
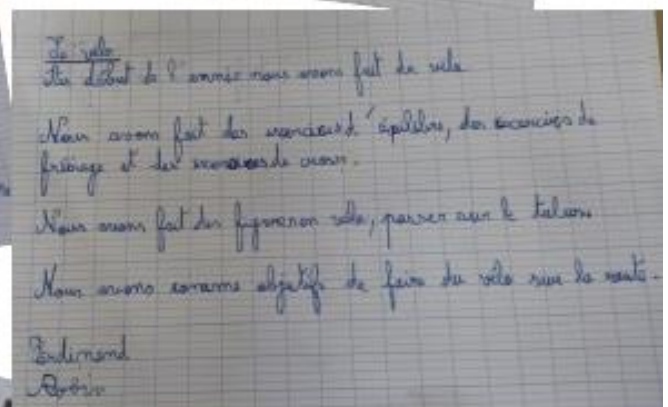
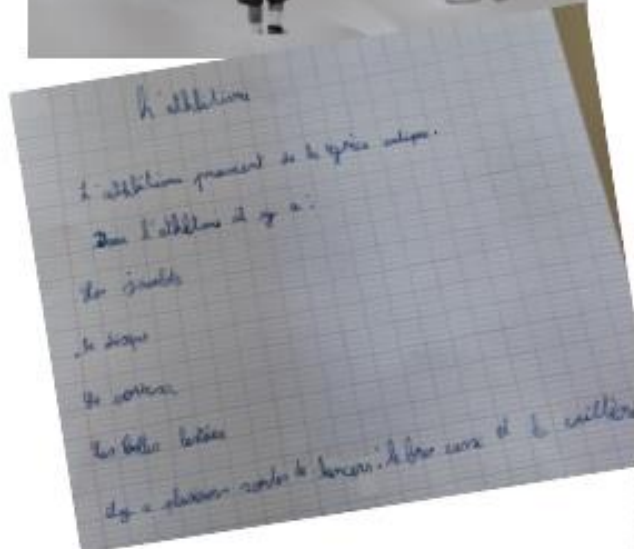
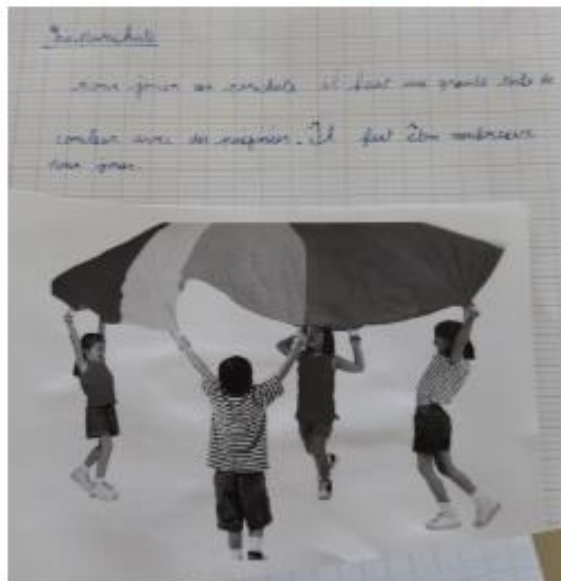
Nous remercions également :

- l'APE qui apporte une grosse partie du financement à ce projet.
- les 3 communes du RPI qui financent le trajet.
- l'agence immobilière « Pierres et Tradition » d'APT pour son soutien financier au projet.
- Une autre entreprise est susceptible d'un soutien financier (en attente de réponse).



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE (le classe de CM1)

L'éducation physique et sportive à l'école élémentaire de Saint Martin de Castellon par le Cm1



DES SERVICES À VOTRE SERVICE !

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier est **présent à St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Il est précisé que les artisans peuvent faire appel à ce service pour trouver assistance dans leurs démarches de facturation sur CHORUS.

Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr

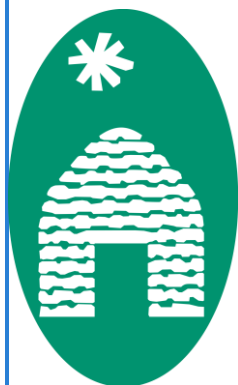


L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire, ont lieu tous les quinze jours en mairie.

Les prochaines se tiendront les lundis **3 et 17 janvier 14 et 28 février 14 et 28 mars 2022 à compter de 10h30.**

Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.



AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :

Madame Annie DELAUP, Présidente de l'ADMR (Caseneuve, Saint Martin de Castillon, Saignon) vous reçoit, **sur rendez-vous le jeudi matin** au local de l'association (mairie de Caseneuve).

Contacts : 06.15.53.83.98 ou annie.delaup@sfr.fr



ÉTAT CIVIL

Naissance :

Chloé CASISA, fille de de Daniele CASISA et Pauline LOPEZ est née le 20 septembre 2021

Naïa LOPEZ, fille de Benoit LOPEZ et Marine MEYER est née le 11 novembre 2021

Décès :

Monsieur Pierre MAYAN est décédé le 22 septembre 2021

Monsieur Éric MALHERBE est décédé le 5 novembre 2021

Monsieur Christian QUILGHNI est décédé le 6 novembre 2021

Madame Paulette JEAN (épouse RAMBAUD) est décédée le 7 novembre 2021

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE : Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

SIRTOM : [04 90 04 80 21](tel:0490048021) ou mail contact@sirtom-apt.fr

La déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92

- se situe sur la D33, en montant vers Viens, sur la gauche,

- est ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : [04 90 04 49 70](tel:0490044970) – ou mail contact@paysapt-luberon.fr (**Urgence service des eaux 06 76 98 75 77**)

Retrouvez l'annuaire des artisans, commerçants et producteurs de la commune sur notre site internet, ou dans sa version papier à paraître une fois par an.

Horaires de la bibliothèque

Mercredi 9h - 12h et 15h -18h

Jeudi 15h -18h

Vendredi 15h -18h.

Contact 04.90.14.96 ou bibliotheque@saintmartindecastillon.fr

IMPORTANT : En raison des congés de fin d'année la bibliothèque sera fermée la semaine du 20 décembre.

INVITATION

Madame le Maire, les membres du conseil municipal et le personnel de la mairie ont le plaisir de vous convier à la cérémonie de vœux qui se tiendra le :

Vendredi 14 janvier 2022 - 18h30

Chapelle des Pénitents

Sous réserve d'éventuelles restrictions sanitaires

D'ici là, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.



Prochain numéro – Mars 2022